



Notes pour une allocution prononcée par

M<sup>e</sup> Louis Morisset, Président-directeur général  
de l'Autorité des marchés financiers

Rencontre avec l'Autorité

Québec, le 10 février 2016

N.B. Seule l'allocution prononcée fait foi

Bonsoir à tous,

Ça me fait grand plaisir de vous accueillir à mon tour, et je vous remercie d'avoir accepté notre invitation, et d'être présents en grand nombre parmi nous ce soir.

Comme vous le savez, organiser un événement en février à Québec pendant que le Carnaval bat son plein, ce n'est généralement pas un gage de succès populaire. Je me considère donc honoré que vous ayez préféré être en notre compagnie ce soir, plutôt que de celle du Bonhomme Carnaval!

Je voudrais tout d'abord saluer le ministre des Finances du Québec, M. Carlos Leitão, qui a accepté de partager avec nous sa perspective sur certains des enjeux qui touchent actuellement le secteur financier québécois. Monsieur le ministre, merci beaucoup de votre appui et de votre présence ici ce soir, c'est grandement apprécié.

J'aimerais également saluer la présence parmi nous de Monique Leroux, présidente du conseil et chef de la direction du Mouvement Desjardins pour encore quelques semaines, et nouvelle présidente de l'Alliance Coopérative Internationale.

Je suis accompagné ce soir de nombreux collègues gestionnaires à l'Autorité, de même que de tous les membres de mon équipe de haute direction, avec qui je travaille étroitement, de façon quotidienne. Permettez-moi très brièvement de vous les présenter [et je leur demanderai de lever la main pour que vous puissiez les identifier] :

Anne-Marie Beaudoin	Secrétaire générale
Patrick Déry	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
Jean-François Fortin	Directeur général du contrôle des marchés
Diane Langlois	Directrice principale des affaires publiques et des communications
Philippe Lebel	Directeur général des affaires juridiques
Gilles Leclerc	Surintendant des marchés de valeurs
Marie-Claude Soucy	Vice-présidente des services administratifs
Eric Stevenson	Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution

Donc voici mon équipe, des gens qui m'appuient sans relâche, et que j'apprécie énormément.

Comme vous le savez, l'Autorité est bien enracinée ici à Québec, où nous y avons notre siège social, et près de la moitié de nos 730 employés. Cela reflète bien, je crois, l'importance qu'a le secteur financier d'ici, à l'échelle de la province. Un secteur financier qui se distingue à bien des égards de celui de Montréal, entre autres par la présence de ses nombreux sièges sociaux, dont celui de Desjardins et de plusieurs compagnies d'assurance.

Une rencontre comme celle de ce soir nous permet de réaffirmer notre approche, comme régulateur de proximité. Par cette ouverture que nous démontrons, nous voulons renforcer le dialogue avec vous de façon à mener, de manière proactive, des interventions ciblées et efficaces, qui répondent adéquatement à vos préoccupations, de même qu'à celles des consommateurs.

Nous pouvons déjà dire que 2016 sera une année charnière pour l'industrie des services financiers au Québec.

La dernière phase d'implantation du MRCC2, la réflexion entreprise quant à l'harmonisation des exigences de divulgation visant les fonds communs de placement et les fonds distincts, et la poursuite des travaux relatifs à l'amélioration du passeport pancanadien en valeurs mobilières et au déploiement harmonieux d'un nouveau régime d'entrée en carrière en assurances de personnes, sont des dossiers majeurs que nous voulons mener à terme.

Je mentionnerais aussi les efforts que nous continuons de déployer pour répondre aux exigences du G20 et du Conseil de la stabilité financière en matière d'encadrement des structures de marchés, et des produits dérivés hors cote.

Je pense enfin à la finalisation et à la mise en œuvre des régimes de financement participatif en capital et d'OPA non sollicitées, de même qu'à la mise à niveau des principales lois qui encadrent le secteur financier québécois, tous des sujets qui sont à l'ordre du jour cette année, et qui nous interpellent collectivement.

Nous allons évidemment aussi continuer d'appliquer les lois avec rigueur à l'égard des entreprises et des individus qui en font fi, et qui nuisent au climat de confiance essentiel à l'efficacité des marchés, et à la saine concurrence entre les joueurs de l'industrie qui eux, respectent les règles établies.

Notre modèle d'encadrement intégré est une réponse efficace aux grands enjeux du secteur financier, que ce soit en matière de réglementation, de surveillance des marchés ou de protection du public. Il nous permet de développer une vision d'ensemble du secteur, et de mettre sur pied des initiatives qui tiennent compte des particularités propres à chaque domaine. Les décisions et les actions ne se prennent pas en vase clos, et les champs d'activités que nous couvrons ne sont pas cloisonnés, au sein de l'Autorité.

Le fait que nous ayons des bureaux à Montréal et à Québec est aussi un atout important. Cela nous permet entre autres de maintenir concrètement la proximité et le dialogue avec tous les secteurs de l'industrie, notamment avec celui de l'assurance ici à Québec, un secteur qui génère plus de 10 700 emplois directs, et une rémunération annuelle globale de plus de 900 millions \$ dans la région.

Le statut de levier économique de ce secteur encourage d'ailleurs aussi l'émergence d'initiatives locales visant à lui donner encore plus de poids, et d'influence. Je pense entre autres au dynamisme démontré par Puissance Onze, qui contribue directement au rayonnement de l'industrie de l'assurance à Québec et Lévis.

Mais la rapide évolution du secteur financier soulève en contrepartie plusieurs enjeux importants pour la croissance de l'industrie. Je note entre autres :

- Le travail à accomplir pour assurer la présence d'une main-d'œuvre qualifiée dans les sièges sociaux, et une relève dans les réseaux de distribution;
- Également, l'accent à mettre sur le bilinguisme des employés actuels et futurs, pour mieux desservir les clientèles de l'ensemble du Canada, et d'ailleurs dans le monde;
- Et enfin, le développement d'outils et de produits visant à prendre en compte, et même anticiper, les changements qui s'annoncent notamment sur les plans technologique, et climatique.

Considérant le dynamisme et l'importance ici à Québec des secteurs de l'assurance, des coopératives de services financiers et des institutions de dépôt, j'aimerais ce soir vous exposer brièvement, sous l'angle de 4 défis particuliers que nous devons relever, ce que fait l'Autorité en tant que régulateur prudentiel, c'est-à-dire en tant que régulateur focalisé sur la solidité financière, et la pérennité des institutions.

**Le 1<sup>er</sup> défi : c'est de mettre en place un encadrement et des outils de surveillance qui favorisent le développement et la résilience des institutions financières**

Si on les résume à leur plus simple expression, les institutions de dépôt et les compagnies d'assurance sont des entreprises qui nous font des promesses, qui prennent des engagements en mettant en commun et en gérant les ressources que nous, à titre de consommateurs ou d'épargnants, leur confions.

Lorsque nous déposons notre argent dans un compte d'épargne, nous savons que contrairement à nos investissements en Bourse, notre capital est garanti. Lorsque nous souscrivons une police d'assurance, nous nous attendons à ce que les protections soient pleinement honorées, si nous devons subir un sinistre.

Pour que le système économique fonctionne, il faut que toutes ces promesses soient tenues. Sans cela, il est impossible pour les citoyens et les entreprises d'avoir confiance dans le système financier, et de pouvoir compter sur une économie dynamique et en croissance.

C'est donc l'enjeu fondamental qui anime tout régulateur prudentiel : comment s'assurer que les entreprises qui prennent aujourd'hui des engagements envers leurs clients seront toujours actives lorsque ces engagements devront être honorés. Et ce, dans un contexte d'incertitude et de risques de toutes sortes, pouvant affecter la situation financière de ces compagnies.

Notre réponse à ces questions essentielles est à la hauteur des meilleures pratiques adoptées à l'échelle internationale, par des organismes qui font le même travail que nous. Au cours des dernières années, nous avons mis en place un encadrement basé sur des principes, énoncés par lignes directrices, et nous appliquons un cadre de surveillance basé sur les risques.

- Cette approche permet de fixer la barre de nos attentes au plus haut niveau possible, et de nous adapter quand il le faut aux réalités diverses des acteurs de notre marché.
- Elle permet également de travailler en mode dialogue avec les hauts dirigeants et les administrateurs des compagnies, ce qui crée la plupart du temps, une convergence sur les grands objectifs, et limite les enjeux aux moyens précis, et aux échéanciers de déploiement de ceux-ci.

Les attentes des régulateurs prudents que ce soit en matière de capital, de gouvernance ou de gestion intégrée des risques, ont aussi été rehaussées depuis la crise financière de 2007-2008.

Aujourd'hui, tous les régulateurs pointent le faisceau sur les pratiques commerciales et le traitement équitable des consommateurs. Et comme vous le savez, l'Autorité est très active dans ce domaine.

L'objectif que nous poursuivons avec notre encadrement et notre approche de surveillance est simple à énoncer, mais un peu plus complexe à mettre en œuvre : il s'agit de veiller à un développement sain et durable des institutions faisant affaires au Québec, et voir à ce qu'elles soient animées d'une saine et forte culture de gouvernance, et de gestion des risques. C'est ainsi que nous établissons les bases d'un climat de confiance, et que nous veillons à son maintien.

Le Québec et le Canada n'ont pas eu heureusement, à l'instar d'autres territoires, à gérer la faillite d'institutions financières au cours de la dernière crise. Mais comme on le sait tous, la prochaine crise n'est jamais très loin.

C'est pourquoi il faut constamment maintenir à jour notre encadrement et nos outils de surveillance, en les alignant avec les meilleures pratiques et pour ce faire, il nous faut aussi relever un second défi : soit celui de former et de maintenir en place des équipes crédibles et performantes.

## **2<sup>e</sup> défi : former des équipes performantes et crédibles**

Pour mener à bien notre mission de régulateur prudentiel, nous comptons sur une équipe de près de 100 personnes qui se consacrent à temps plein à l'encadrement de la solvabilité.

C'est beaucoup et c'est peu en même temps, quand on considère que l'industrie compte des centaines de joueurs, et des dizaines de milliers d'employés.

Notre défi est donc de trouver le bon équilibre entre des « régulateurs de métier », et des gens ayant une connaissance concrète de l'industrie; entre des gens seniors, qui ont vu neiger, et des plus jeunes, qui sont davantage au fait et plus à l'aise avec les derniers développements de la science actuarielle, et des outils technologiques.

Nous investissons de façon importante dans la formation continue et dans le développement des compétences de nos équipes. Nous nous assurons qu'au fil du temps, notre connaissance des enjeux et des risques de chacune des institutions soit de plus en plus fine, et que notre travail de surveillance et d'encadrement génère de la valeur, en priorisant ce qui est important.

Former des équipes crédibles et performantes est donc un travail essentiel et continu, que notre équipe de gestion priorise. Avec les bonnes personnes « à bord », nous pouvons nous attaquer à un 3<sup>e</sup> défi : soit celui d'accroître notre influence et notre reconnaissance, à l'extérieur du Québec.

### **3<sup>e</sup> défi : influence et reconnaissance hors Québec**

Il est évidemment fondamental d'être un régulateur crédible au sein de notre marché, mais comme on dit souvent : nul n'est prophète en son pays. Aussi, la mondialisation des marchés et la contagion financière mise au jour lors de la dernière crise confirment qu'on ne peut assurer un encadrement adéquat en vase clos, sans parler à personne.

C'est donc en développant nos réseaux avec d'autres régulateurs, en étant actifs au sein des forums pertinents et en confrontant nos pratiques et nos approches avec ce qui se fait de mieux ailleurs, que nous pouvons nous assurer que ce qui est fait chez nous, est véritablement de calibre.

Notre participation dans les forums où se discutent et se définissent les meilleures pratiques et les « standards internationaux » nous offre également une occasion de les influencer, et de faire reconnaître ce qui se fait de bien au Québec, et au Canada.

La reconnaissance par nos pairs, dans le reste du Canada et à l'international, est aussi un indicateur direct et concret du sérieux, de la profondeur et de la qualité de nos travaux, et surtout, des gens qui les réalisent. Parmi les nombreuses contributions de collègues de l'Autorité sur les scènes nationales et internationales, je retiendrai ici :

- la présidence de Patrick Déry, depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier, au Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance, un conseil dont le rôle est de faciliter et de promouvoir un régime d'encadrement en assurances, harmonisé à l'échelle canadienne.
- la contribution également d'Eric Stevenson et de Jean-François Fortin au sein de l'Organisation internationale des commissions de valeurs, dans le cas d'Eric comme important contributeur au Comité sur la réglementation des intermédiaires de marché, et dans le cas de Jean-François, à titre de vice-président du comité responsable de l'application des lois, et de l'échange d'information en matière d'enquêtes et de poursuites.

- Je soulignerais aussi la présidence pendant quatre ans, par Julien Reid, directeur principal de l'encadrement des institutions financières, de la résolution et de l'assurance-dépôts, d'un comité sur les pratiques commerciales au sein de l'Organisation internationale des surveillants de compagnies d'assurances. C'est ce groupe de travail qui a défini les principes internationaux qui guident aujourd'hui le Fonds Monétaire International, dans son évaluation de l'encadrement des pratiques commerciales, mis en place par les régulateurs partout dans le monde;

Enfin, Julien préside maintenant un autre comité important au sein de l'Association internationale des assureurs-dépôts un comité qui a le mandat d'analyser les outils de résolution développés pour les banques traditionnelles, et de les adapter aux coopératives de services financiers d'importance systémique. Ce travail permet à l'Autorité de mettre directement à contribution toute son expertise particulière acquise par l'encadrement et la surveillance, du Mouvement Desjardins.

Maintenant, quand on joue dans la cour des grands, il faut vivre avec les règles de la cour des grands. Ceci m'amène à notre 4<sup>e</sup> défi : soit celui de réussir les évaluations des organismes internationaux.

#### **4<sup>e</sup> défi : réussir les évaluations internationales**

Tous les cinq ans, le Canada reçoit la visite d'une équipe du Fonds monétaire international, qui vient spécifiquement évaluer les régulateurs financiers, et leur faire part de ses attentes en vertu de son Programme d'évaluation du secteur financier.

Tous les ans, nous recevons en plus des questionnaires d'autoévaluation à compléter de la part d'autres organismes internationaux, comme l'OCDE ou le Conseil de la Stabilité Financière, et sommes soumis à des évaluations effectuées par des pairs, à l'égard de certains principes d'encadrement internationaux.

C'est ce qui vient avec le fait d'être un régulateur qui encadre un marché important, au sein d'un pays qui bénéficie par ailleurs d'une excellente réputation de solidité financière, à l'échelle internationale.

L'Autorité a bien performé jusqu'ici lors de ces examens, et notamment en ce qui concerne le respect des principes d'encadrement internationaux en assurance.

Par contre, le FMI nous a fait part lors de sa dernière visite en 2013/2014, de plusieurs recommandations à l'égard de notre rôle au sein du filet de sécurité financier canadien :

- La situation implique, tant pour Desjardins que pour l'Autorité, des ajustements et des travaux importants pour nous assurer que les risques soient bien connus, mesurés et mitigés. De part et d'autre, des investissements dans des outils informatiques et le développement de modèles sophistiqués sont nécessaires.

- Il faut également faire preuve de créativité et d'innovation lorsque vient le temps de concevoir des outils de capital qui sont conformes aux nouvelles normes de Bâle, ou encore qui peuvent être utilisés pour faciliter l'exécution de stratégies de gestion de crise. Ces stratégies doivent être jugées crédibles, entre autres par la Banque du Canada, à titre de prêteur de dernier recours.
- Nous travaillons également en étroite collaboration avec le ministère des Finances et le gouvernement du Québec parce que certains leviers des dont nous avons besoin, nécessiteront des modifications législatives d'envergure.

Vous vous demandez peut-être pourquoi nous faisons-nous tout cela? C'est simple, c'est parce que nous croyons que la bonne performance d'un régulateur aux évaluations internationales confirme indirectement, la santé des institutions et du marché qu'il encadre. Cette bonne réputation du régulateur contribue aussi à renforcer la confiance des acteurs économiques, des investisseurs et des agences de notation.

Inversement, si l'Autorité faisait l'objet d'une évaluation plus critique, c'est tout le marché québécois qui pourrait être perçu comme étant « mal encadré » et « plus risqué », et qui serait donc susceptible d'en payer le prix.

## **Conclusion**

Avec tout ce qui précède, je suis d'avis que les institutions financières du Québec ont très bonne réputation. Elles sont bien capitalisées, bien gérées, bien encadrées, et bien surveillées.

C'est évidemment le résultat du travail et de la qualité de la gestion que plusieurs d'entre vous effectuent, et que l'on constate, au sein des institutions financières d'ici. J'ose croire par ailleurs que cette performance est également influencée positivement par les efforts menés dans l'ombre par nos équipes, qui ont soulevé au fil des ans auprès de vous des questions parfois difficiles, entre autres en matière de gouvernance, de saines pratiques commerciales, et de culture de gestion intégrée des risques.

C'est ce qui nous motive à continuer d'exercer activement notre rôle, qui est de protéger les consommateurs et de contribuer au maintien des conditions de développement essentielles à l'industrie. C'est ce qui nous encourage aussi à veiller au développement des capacités de résilience de notre marché, et à constamment agir pour maintenir l'équilibre, et la confiance.

Dans cet esprit et en conclusion, je veux réitérer la volonté de l'Autorité:

- de continuer à être un partenaire du gouvernement dans l'importante mission que nous avons pour le Québec, et dans le contexte de la mise à niveau prochaine des lois encadrant le secteur financier;



- et aussi de demeurer à l'écoute de l'industrie, ouverte au dialogue et prête à mettre de l'avant, sur les tribunes nationales et internationales, les forces de l'encadrement du système financier québécois.

L'Autorité joue ainsi un important rôle de « générateur de confiance » dans nos marchés, et devient de plus en plus je crois, un réel facteur positif et contributif, au développement du secteur financier québécois.

Je vous remercie de votre attention.

J'inviterais maintenant le ministre Leitão à nous faire part de sa perspective.